

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05 décembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	25	6	3	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à SIMON Philippe – COUPET Georges à BESNIER Michelle – GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre - LEVET Elise à MALET Patrick - LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie - SUDRON Frédéric à BRUN Patrick

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Mathieu, GORA Richard, SIMON Isabel

Absents :

Secrétaire de séance : MALET Patrick.

ASSAINISSEMENT

Délibération n° 112-2024 : vote des tarifs au 1^{er} janvier 2025

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » en lieu et place de ses communes membres.

La première année de la prise de la compétence assainissement collectif a donné lieu à l'application provisoire de tarifs différents pour les redevances selon les communes. Par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil affirmait qu'il y avait lieu de s'assurer d'une harmonisation tarifaire dans un délai « raisonnable ».

Les membres du Conseil Communautaire avaient été informés que les membres du Comité de Pilotage Assainissement Collectif ont décidé d'harmoniser les tarifs des redevances d'assainissement collectif sur une période de convergence d'une durée de 5 ans, suite aux recommandations de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement.

Afin de financer l'ensemble des travaux et des dépenses de fonctionnement nécessaires à la bonne exploitation du service et d'assurer l'augmentation des charges de fonctionnement due à la conjoncture actuelle, il est nécessaire d'augmenter les tarifs selon le tableau suivant :

Communes	Part fixe en €	Part variable en €/m3
Beaumont-du-Lac	74.00 €	1.80 €
Bujaleuf	42.50 €	1.84 €
Domps	42.50 €	1.05 €
Eymoutiers	42.50 €	1.80 €
Nedde	53.75 €	1.91 €
Peyrat-le-Château	42.50 €	1.80 €
Saint-Julien-le-Petit	42.50 €	1.43 €

Ces tarifs ci-dessus proposés viennent directement du tableau d'harmonisation des tarifs présentés lors de la conférence des maires et des comités de pilotage qui se présente ainsi :

COMMUNES	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	PART FIXE	PART VARIABLE										
BEAUMONT DU LAC	75,00 €	1,80 €	72,00 €	1,50 €	74,00 €	1,80 €	76,00 €	2,10 €	78,00 €	2,40 €	80,00 €	2,70 €
BUJALEUF	10,00 €	1,26 €	30,00 €	1,55 €	42,50 €	1,84 €	55,00 €	2,13 €	67,50 €	2,42 €	80,00 €	2,70 €
DOMPS	0,00 €	0,15 €	30,00 €	0,50 €	42,50 €	1,05 €	55,00 €	1,60 €	67,50 €	2,15 €	80,00 €	2,70 €
EYMOUTIERS	30,00 €	1,40 €	30,00 €	1,50 €	42,50 €	1,80 €	55,00 €	2,10 €	67,50 €	2,40 €	80,00 €	2,70 €
NEDDE	45,00 €	1,65 €	45,00 €	1,65 €	53,75 €	1,91 €	62,50 €	2,17 €	71,25 €	2,43 €	80,00 €	2,70 €
PEYRAT LE CHATEAU	0,00 €	1,20 €	30,00 €	1,50 €	42,50 €	1,80 €	55,00 €	2,10 €	67,50 €	2,40 €	80,00 €	2,70 €
SAINTE JULIEN LE PETIT	0,00 €	0,75 €	30,00 €	1,00 €	42,50 €	1,43 €	55,00 €	1,86 €	67,50 €	2,29 €	80,00 €	2,70 €

Il y a lieu également de prendre en compte le tableau d'évolution des redevances AELB (pour la nouvelle redevance Agence) qui s'appliquera en 2025 et qui est joint en pièce annexe ;

Vu l'avis favorable des membres suite à la réunion du Comité de Pilotage Assainissement Collectif ayant eu lieu le 02/12/2024 ;

Considérant l'hétérogénéité des tarifs appliqués par les communes avant le transfert de la compétence ;

Considérant que l'harmonisation des tarifs des redevances est obligatoire dans un délai « raisonnable » suivant le transfert de la compétence ;

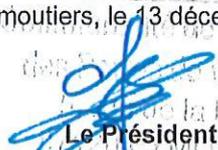
Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs afin d'équilibrer le budget assainissement collectif ;

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix pour décident :

- De voter, selon la grille tarifaire ci-dessus, les tarifs des redevances d'assainissement collectif pour l'année 2025.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 13 décembre 2024



Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 16 DEC. 2024
Publié le : 16 DEC. 2024

